



Erasmus
gestion

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

NOMOS CONVICTION MONDE – Part R ISIN FR0014004255

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.
L'OPCVM est soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Son objectif de gestion est d'obtenir une appréciation du capital à un horizon supérieur à 5 ans en relation avec l'évolution des marchés d'actions et d'obligations internationaux en s'efforçant d'atteindre une performance annuelle supérieure à 5 % nets de frais de gestion. L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur le fait que cet objectif de gestion, est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance du FCP.

Indicateur de référence : La politique de gestion est par nature extrêmement souple et dépend de l'appréciation par le gérant de l'évolution des marchés. Aucun indicateur de référence n'est retenu.

Stratégie de gestion : La gestion s'effectue de façon discrétionnaire et repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations...). L'objectif du FCP est de rechercher en permanence des opportunités de marché et de rester flexible sur l'ensemble du portefeuille. Le gérant pourra exposer le portefeuille de 40% à 100% aux marchés actions et conserve toute latitude, en cas d'anticipation défavorable, de réduire à 40% son exposition aux marchés d'actions.

La fourchette d'exposition aux produits de taux pouvant ainsi se situer entre 0 et 60% de l'actif net. Le FCP investira au minimum à hauteur de 50% dans des OPCVM ou FIA (ou ETF) de produits d'actions, produits de taux ou convertibles, en fonction des opportunités de marché. Le FCP interviendra, via les OPCVM ou FIA, sur toutes les zones géographiques (y compris les pays hors OCDE), sur toutes les capitalisations et sur toute activité sectorielle dont les biens réels. L'exposition aux dettes « High Yield » (titres spéculatifs) ne dépassera pas 60%. A titre accessoire, le FCP pourra être exposé jusqu'à 10% de son actif net aux matières premières via des OPCVM et ETF.

L'univers d'investissement est ainsi composé des classes d'actifs suivantes : actions, obligations (souverain, corporate, high yield), alternatif ou monétaire (les investissements étant réalisés au travers d'OPCVM sélectionnés ou en direct).

Toutes les zones géographiques (y compris pays émergents) peuvent être représentées, de même que certains choix sectoriels ou de style (valeurs « value », valeurs de croissance, petites capitalisations (comprises entre 100 millions et 3 milliards) peuvent être effectués (jusqu'à 40% de l'actif net pour les petites capitalisations).

Aucune allocation stratégique de référence n'est déterminée. Le portefeuille du Fonds est composé selon un principe de recherche du couple rendement/risque optimal.

En fonction de ses anticipations sur les risques et opportunités de marché et de ses convictions fortes, le gérant sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques,

secteurs ou styles de gestion et détermine la pondération qu'il souhaite affecter à chacun d'entre eux.

La fourchette de sensibilité* du portefeuille aux produits de taux est comprise entre -2 et 10.

Les OPC composant le portefeuille seront sélectionnés à partir de critères quantitatifs et qualitatifs et retenus d'après leur capacité à répondre à l'allocation d'actifs visée par l'équipe de gestion

En complément de la sélection OPCVM ou de FIA, le Fonds pourra être investi entre 0% et 49% de l'actif net en titres vifs actions. La répartition sectorielle, géographique et la taille de capitalisation sont déterminées en fonction de l'environnement de marché.

Le FCP peut intervenir sur les marchés réglementés et organisés. Le gérant interviendra sur les risques d'action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et à titre d'exposition en reconstituant une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). En particulier le gérant peut intervenir sur le marché des futures et options sur actions, et indices. L'exposition globale du portefeuille, comprenant l'exposition induite par l'utilisation de contrats financiers à terme, ne dépassera pas 100%.

Il existe un risque de change (jusqu'à 100% de l'actif du FCP).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

Conditions de souscriptions et rachats : Centralisation des ordres de Souscription/Rachat (S/R) : chaque jour ouvré à 11h00 auprès de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL. Exécution des ordres : valeur liquidative du jour. Date de règlement des S/R : valeur liquidative + 2 jours ouvrés.

Durée de placement recommandée : cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport moins de 5 ans après leur investissement.

* La sensibilité obligatoire mesure la variation du prix d'une obligation à taux fixe lorsque les taux d'intérêt évoluent. Plus la durée de vie résiduelle d'une obligation est grande, plus sa sensibilité est élevée.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ← Rendement potentiellement plus faible | Rendement potentiellement plus élevé → A risque plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

• Le niveau de risque de cet OPCVM est de 5 (volatilité comprise entre 10% et 15%) et reflète principalement une politique de gestion discrétionnaire sur les marchés actions et produits de taux.

• Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

• La catégorie de risque associée à l'OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps à la hausse comme à la baisse.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

• L'OPCVM n'est pas garanti en capital.

Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur :

• **Risque de crédit :** Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement.

• **Impact des techniques** telles que des produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

Risque de liquidité : du fait de son orientation de gestion, le fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC.

Pour de plus amples informations sur le profil de risque et ses principaux contributeurs, merci de vous référer au prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00 % maximum
Frais de sortie	néant

Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants*	2.90 % (*) TTC

Le pourcentage de frais courants indiqué se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	15% de la surperformance au-delà de 5% annualisé %

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et Commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur demande écrite à l'adresse indiquée dans la rubrique "Informations pratiques" ci-dessous.

PERFORMANCES PASSES

NOMOS CONVICTION MONDE a été créé au cours de l'année 2021.
Une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées sont inclus dans le calcul des performances passées.
La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis.

Date de création de l'OPCVM : 30/07/2021
Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM et de l'indicateur de référence : Euro
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - 6, Avenue de Provence - 75009 - PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : le prospectus, le document d'information, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Fiscalité : L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Responsabilité : la responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Politique de rémunération actualisée : Politique de rémunération actualisée : Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur <http://www.erasmusgestion.com>. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/01/2022.